

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL  
D'ÉLECTRIFICATION  
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

## Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du vendredi 12 juillet 2021

Date de convocation : 23 juin 2021	Nombre de membres { présents : 16 absents : 5
Nombre de membres en exercice : 21	
Date d'affichage : 17 juillet 2021	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 16  
Voix CONTRE : 0  
Abstentions : 0      – Décision n° B2021-23

### OBJET : Acquisition d'un véhicule de service

L'an DEUX MIL VINGT-ET-UN, le DOUZE du mois de JUILLET, lundi à 9 heures 30, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège d'EAU 17, sous la présidence de Monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 23 juin 2021.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Christophe CABRI, Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVAGE et Denis ROUYER, Mme Lydie DEMENÉ, MM. Jean-Marie PETIT et Daniel BOURSIER, Vice-présidents, MM. Sylvain LESPINASSE, Mme Marcelle LYONNET, MM. Daniel PATTEDOIE, Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Christian LUCAZEAU, Jean-Paul GOUSSARD et Pierre GEOFFROY, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS : M. Christophe BERTAUD, Mme Mariette ADOLPHE, MM. Julien DURESSAY, Franck PETITFILS et Bernard LEPIE.

ÉTAIENT ABSENTS : NN.



M. le Président rappelle que le SDEER dispose actuellement de 10 véhicules de service : 5 Peugeot 208 acquises fin 2018, 1 Renault Mégane acquise en 2011, 1 Peugeot 3008 acquise en 2019 et 3 Renault Zoe acquises respectivement en 2017, fin 2018 et au printemps 2019.

Avec la constitution en cours d'un nouveau binôme d'agents au service Electrification, pour le suivi d'études et de travaux, il est nécessaire de disposer d'un véhicule supplémentaire.

M. le Président propose que le SDEER fasse l'acquisition d'un véhicule électrique et que, par ailleurs, pour permettre un meilleur suivi de la maintenance des bornes de recharge du SDEER, il s'agisse d'un véhicule électrique capable de recharge en Combo 2 CCS.

Sollicités, des revendeurs de véhicules ont fait les offres suivantes (bonus de 4 000 euros déduit) :

Revendeur	Modèle	Prix en ordre de marche (€ HT)
Renault Saintes	Renault ZOE E-Tech Life R110	<b>24 618,26</b>
UGAP	Renault ZOE E-Tech Life R110	<b>23 388,02</b>
Clara Automobiles Saintes	Peugeot e-208 Active	<b>23 799,00</b>

M. le Président propose au Bureau de se prononcer sur les offres présentées.



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

- 1 - Décide que le SDEER doit acquérir un nouveau véhicule de service ;
- 2 - Décide, du fait des qualités routières du véhicule, de donner suite à la proposition de Clara Automobiles pour un véhicule Peugeot e-208 ;
- 3 - Donne mandat à M. le Président, M. le 2<sup>ème</sup> Vice-président ou M. le directeur du SDEER pour effectuer toute démarche ou signer tout document à cet effet.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.*

*Pour copie certifiée conforme,  
Le 2<sup>ème</sup> Vice-président,  
Jean-Luc FOURRÉ*